

**Le Nordelec (dossier PM-06-004)
Projets de règlement P-04-047-30 et P-06-039
Arrondissement Le Sud-Ouest**

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : 5 octobre 2006
Heure : 10 heures
Lieu : OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

De l'arrondissement Le Sud-Ouest

M^{me} Julie Nadon, conseillère en aménagement, responsable du développement économique local

Représentant le promoteur

M. Michel Dufresne, associé responsable, Groupe Cardinal Hardy
M. Julien Leizerovici, directeur du développement et de la construction, région du Québec, El-Ad Group (Canada) Inc.

De l'Office de consultation publique de Montréal

M. Jean Paré, commissaire et président de la commission
M^{me} Hélène Lauzon, commissaire
M. Alexis Musanganya, webmestre et documentaliste
M. Sylvain Provost, analyste
M. Ré Jean Séguin, secrétaire de la commission

Ouverture de la rencontre

Mot de bienvenue du président de la commission et présentation des participants.

Le cadre de la consultation publique

M. Paré explique le mandat de l'OCPM et le cadre juridique des travaux de la commission. Il informe les participants sur le fonctionnement d'une consultation et sur le code de déontologie des commissaires (obligations, indépendance, devoir de réserve, exercice de ces fonctions).

La consultation publique

L'objet de la consultation

La consultation publique portera sur les projets de règlement P-04-047-30 et P-06-039 et sur leurs répercussions dans le milieu environnant. Les projets de règlement visent à autoriser la transformation d'une partie de l'immeuble « Le Nordelec » situé au 1751, rue Richardson à des fins d'habitation et de commerce et la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur les terrains adjacents. La commission accueillera toutes les questions relatives aux projets de règlement et au projet immobilier visé.

Étapes précédant les séances publiques

Le projet de transformation de l'édifice « Le Nordelec » a fait l'objet d'échanges entre le promoteur et l'arrondissement, qui a ensuite élaboré les projets de règlements soumis à la consultation publique en vertu des articles 89 et 89.1 de la charte de la Ville de Montréal.

Le 2 octobre 2006, un avis public a paru dans les journaux, annonçant la tenue de la consultation publique. De plus, environ 6 000 dépliantes seront distribués dans les secteurs résidentiels bordant le site.

Déroulement d'une assemblée publique

L'audience publique se déroulera en deux parties :

- Une première partie dite d'information est consacrée aux présentations du promoteur et de l'arrondissement, à l'ouverture du registre et aux questions des citoyens.
- Une deuxième partie est consacrée aux opinions et commentaires écrits ou oraux des citoyens.

Il n'y a pas d'échange direct entre les citoyens et le promoteur. Les citoyens doivent s'enregistrer avant de poser leurs questions. Chaque citoyen adresse ses questions à la commission qui les relaie au promoteur ou à la porte-parole de l'arrondissement. La commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer que toute question reçoive une réponse claire.

Les séances d'information se tiendront le 16 octobre à 19 h 30 et le 17 octobre à 19 h. Les séances d'expression d'opinions, quant à elles, se dérouleront les 6 et 7 novembre 2006 à 19 h. Des séances supplémentaires d'information ou d'expression d'opinion peuvent être tenues, si nécessaire.

Responsable de projet et personnes-ressources

Le porte-parole et présentateur du projet sera M. Michel Dufresne du Groupe Cardinal Hardy. Il sera accompagné à la même table par trois personnes-ressources. De son côté, l'arrondissement Le Sud-Ouest aura comme porte-parole et présentatrice des projets de règlement Mme Julie Nadon, conseillère en aménagement. Elle sera accompagnée à la même table par trois personnes-ressources.

Logistique

La salle sera préparée par les préposés de l'OCPM. L'OCPM s'occupe d'apporter les écrans, mais le promoteur et l'arrondissement devront fournir les projecteurs et les ordinateurs.

Étapes subséquentes

Après les séances publiques, la commission procède à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédige ensuite son rapport. La commission déposera son rapport dans les 90 jours suivant la publication de l'avis public.

La documentation

Le dossier de documentation peut être consulté aux bureaux de l'OCPM ou sur son site internet (www.ocpm.qc.ca), à la direction du Greffe de la Ville de Montréal ou encore au bureau d'arrondissement Le Sud-Ouest.

Tout document déposé devient public, qu'il émane de la Ville, de l'arrondissement, d'une personne-ressource ou d'un citoyen. Tout document sera traité conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. La commission peut demander de la documentation additionnelle au promoteur.

Pour la deuxième partie, elle demande que, dans la mesure du possible, les mémoires lui soient envoyés au moins 4 jours avant d'être présentés en séance publique, afin qu'elle puisse les lire à l'avance.